

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Contrat de veille active – orientations générales**

Séance du 24 juin 2015

Convocation du 18 juin 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Chantal Brault,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,  
M. Othmane Khaoua par M. Timothé Lefèvre,  
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,  
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Xavier Tamby,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 24 juin 2015**

**OBJET : Contrat de veille active – orientations générales**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer un contrat de veille active par le quartier des Blagis sur la base des orientations figurant dans le document ci-annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. L. L.*